

## **Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire**

Samedi 16 avril 2022 à 17 h Salle du Ponant Yacht Club de Port Camargue

L'assemblée a commencé vers 17 heures en présence d'une assistance nombreuse (200 personnes et de 182 adhérents représentés par des pouvoirs).

Nous recevons vers 18h30 à cette Assemblée : Monsieur Robert Crauste, Maire du Grau du Roi, Président de la Régie et de Monsieur Jean-Romain Brunet, Directeur de la Régie. A noter également les présences de Monsieur Daniel Masson, Président de l'association amie Les Résidents de Port Camargue et de Monsieur Philippe Grau, Président de la SNSM.

Madame Goll, notre invitée d'honneur habituelle, est exceptionnellement excusée.

Le Président souhaite un prompt rétablissement à Mme Françoise Lautrec, notre ancienne administratrice.

Le Président remercie les adhérents d'être venus aussi nombreux ; il précise que notre association compte à ce jour environ 700 familles à jour de leur cotisation, soit une augmentation de 70 nouveaux adhérents, ce qui est très encourageant.

A l'intention des nombreux et nouveaux adhérents, le Président rappelle nos objectifs statutaires :

- Défense des intérêts de nos adhérents, au plan fiscal, contrats, quais danois, tarifs etc.
- Protection du Cadre de vie : environnement, respect des réserves consignées dans le PLU auprès du Commissaire Enquêteur, voirie, espaces verts, circulation, éclairage, activité portuaire, sécurité.
- Organisation d'activités : notre « Vide Greniers Jacques Gutmacher », qui n'a pas pu avoir lieu en 2021 en raison de contraintes sanitaires, devrait se tenir en août 2022.

Le Président donne lecture des questions posées par nos adhérents et qui ont été transmises à Monsieur le Maire et au Directeur de la Régie (cf. résumé des réponses en fin de compte rendu).

### **RAPPORT MORAL DU PRESIDENT BERNARD MARTIN**

- Le point sur nos contrats d'amodiation : après négociation, nos contrats ont été renouvelés pour une durée de 35 ans soit jusqu'en 2051 avec une redevance de 1 500€ sur 5 ans pour participation à des travaux portuaires. Cette participation s'éteindra progressivement en fonction de la date de renouvellement.
- La problématique des quais danois (tranche 1 des marinas) :  
En 2016, la Régie avait demandé un devis à la société EGIS d'un coût de 9 900€/mètre linéaire.  
L'ALPC<sup>2</sup> avait également fait réaliser une étude pour 3 200€ TTC/mètre linéaire.  
La Régie propose une nouvelle étude d'un coût de 16 000€ HT qui prévoit un diagnostic des poutres, un cahier des charges et une estimation.  
L'ALPC<sup>2</sup> préconise de vérifier en premier lieu les étais (2 étais/poutre minima) afin d'éviter un éventuel arrêté de péril.
- Sur la taxe foncière, le président dresse un rappel historique de ce dossier. Suite au jugement du Tribunal administratif de Nîmes de novembre 2019 supprimant la redevance de la taxe foncière sur le plan d'eau des marinas, la Régie a fait appel en Conseil d'Etat. A ce jour, aucune information nouvelle.  
Cependant, nous avons obtenu l'accord verbal de Mr le Maire pour la suppression de l'article 5 de nos contrats, confirmé par un courrier de la Régie en date du 23 septembre 2020.
- Le projet de conciergerie, un temps évoqué par la Régie, a été abandonné en 2021 : application stricto sensu de nos contrats, la sous location du plan d'eau seul est interdite.
- PLU : l'ALPC<sup>2</sup> appelle au respect du PLU et à une surveillance accrue par la mairie des constructions illicites, notamment en copropriété où l'autorisation doit d'abord être soumise à l'assemblée générale des copropriétaires.
- Banc de sable : nous sommes particulièrement vigilants à son évolution liée d'une part à des activités nautiques engendrant dangers et nuisances et à l'ensablement qui entraverait la circulation maritime et l'accès au chenal sud. Interrogée, la DREAL, qui a réalisé une étude (« classée confidentielle ») sur ce phénomène, n'a jamais répondu à nos différents courriers.
- Interrogations de la Chambre Régionale des Comptes par lettre recommandée sur plusieurs points concernant la gestion par la Régie. L'audition que nous avons sollicitée a été refusée.

- Les tarifs du port : pour la deuxième année consécutive, la Régie souhaitait une augmentation de 3%, ramenée à 1% devant la protestation des usagers du port.
- Les interdits de Port Camargue (paddle, pêche, baignade,...) et les interventions répressives créent un climat délétère. Une réécriture du règlement de police du port est envisagée ?

### **Infos diverses**

Les ventes de marinas s'établissent à 91 ventes en 2020, chiffre supérieur aux exercices précédents. Pour 2021 les ventes enregistrées sont de 148.

### **Nos actions permanentes:**

- Présence au CA de la Régie (J.P. Chérifcheikh)
- 5 administrateurs au Conseil Portuaire
- Comité des usagers du Port (C.L.U.P.)
- CAPNUBAM (collectif d'associations pour la défense de l'environnement)
- Conseil d'administration mensuel de notre association.
- Réunions diverses avec les autorités locales (Préfecture, Mairie, Régie,...etc).
- Information par nos bulletins et flash infos.
- Permanence tous les samedis à notre siège de 10 h à 12 h.

Le Président clôture son rapport en remerciant les membres du bureau ainsi que les administrateurs de l'ALPC<sup>2</sup>, tous bénévoles à votre service.

Le rapport moral est voté à l'unanimité.

### **Actions au sein du Conseil d'Administration de la Régie du Port par Jean-Pierre Chérifcheikh**

Le Président précise que Mr Chérifcheikh nous représente à ce Conseil d'administration depuis 2001. A noter que les usagers du port ne disposent que de 2 représentants à ce conseil (marinas+port public).

### Quelques chiffres clés

Dépenses réalisées 2021	8 958 173 €
Prévisionnel dépenses 2022	10 016 000 €

On observe une augmentation des charges du personnel qui passent de 2 915 316 € à 3 200 000 € pour 2022 alors qu'en 2021, on supporte le double salaire des directeurs et la prime de départ de Mr Cavailles ; il est vrai que l'on va recruter un chef des services techniques, le précédent faisant désormais partie de l'équipe de direction !

Les charges de gestion vont passer de 751 650 € à 950 000 € pour 2022.

L'impôt sur les sociétés de 31 491 € à 200 000 € : est-il utile d'augmenter les tarifs pour payer plus d'impôt ? à noter qu'à la fin de l'exercice 2021, la section fonctionnement laisse apparaître un boni de 375 099.49 € ce qui veut dire qu'en 2021 il n'y avait pas lieu d'augmenter les tarifs de 3% !

### Programme de travaux

- Création d'un ponton pour les 26 catamarans dont un certain nombre sont des bateaux de la Grande Motte (chantier Outremer qui semble faire sa loi à Port Camargue en imposant ses bateaux en contrepartie d'une subvention de la région de 500 000 € sur les 1 300 000€ de travaux).
- Un mini yacht club sera à cette occasion créé pour ces clients fortunés qui resteront entre eux !
- Création d'un espace loisir pour la petite enfance sur le parvis de la capitainerie : et pourquoi pas la capitainerie en garderie ? coût de l'opération 50 000 €.
- Mobilier pour la maison du tourisme : 10 000 €.
- Identification des plaques des véhicules sur les parkings de la capitainerie : coût 40 000 €.
- Création d'un sas anti attaque du personnel de la capitainerie : coût 25 000 €.
- Création d'un lab nautique destiné à la formation du personnel des entreprises nautiques : aménagement plus matériel 150 000 € plus les travaux de désamiantage, d'installation de photovoltaïque le tout pour 300 000 € de plus ; nous sommes impatients de voir le retour sur investissement de ce genre d'aventure et qui a été initiée sans budget prévisionnel ni étude de marché.

### Frais d'études

Concernant l'aménagement potentiel des zones techniques : 30 000€

Etude de la vétusté des bâtiments des professionnels de la zone technique : 57 000 €

Il est vrai que nous aurons pour ce faire une subvention de 25 000€ !

Installation de panneaux photovoltaïques pour l'école de mer 200 000€ : n'est-ce pas à l'école de mer de les financer.

Etude de prospection d'entreprises pour intégrer l'accélérateur d'entreprises SPINAKER : on n'a jamais parlé de ce nouveau projet, l'ancien ayant été enterré depuis longtemps : coût 50 000 €.

#### Les projets que nous avons combattus :

La baisse de la redevance du Spinaker qui passe de 45 077.87 € HT à 30 000 € mais, nous les marins, pendant ce temps on nous augmente ! Le contrat prévoyait que plus le Spinaker construisait des locaux plus sa redevance augmentait, le « pôvre » se plaignait d'avoir des difficultés financières ; désormais, plus il gagnera moins il paiera ! Merci monsieur le Maire et ses conseillers, j'espère qu'on leur a payé l'apéro pour cette victoire.

Notre combat porte aussi sur l'ardoise de 100 000€ laissée par l'entreprise Thalassa ; un de nos adhérents pour 45 € a vu ses comptes bloqués. Qu'a fait la Régie dans ce dossier ?

Enfin, nous dénonçons, comme chaque année, la participation de la Régie à hauteur cette année de 10 000 euros au profit de l'Ecole de mer et qui s'apparente à une subvention interdite par la loi dans le cadre d'une délégation de service public.

Retombées économiques d'éoliennes en mer : 4 000 000€ (Mairie, SNSM et Pêcheurs)

#### **Rapport du Trésorier Claude MARMORAT :**

Notre Trésorier commente les comptes de l'exercice et les budgets prévisionnels qui avaient été communiqués avec la convocation. Il donne des précisions sur l'augmentation du budget prévisionnel 2022 liée aux frais engagés pour les honoraires de nos avocats dans la procédure concernant la taxe foncière. Les comptes ont été contrôlés par nos deux vérificateurs : Mrs Dias et Meurice sans aucune réserve.

Approbation à l'unanimité des comptes et prévisionnels.

#### **Renouvellement des Administrateurs :**

17 administrateurs sollicitent le renouvellement de leur mandat :

Mmes Gutmacher, La Mesta, Mrs Aguilar, Ayme, Berthier, Chérifcheikh, Dias, Folcher, Goubert, Guillemin, Larouzière, Lefèvre, Marmorat, Martin, Meurice, Ourmières, Revel.

Se présente comme nouvel administrateur : Mr Charles Quinto.

Les 18 administrateurs sont élus à l'unanimité.

#### **La SNSM**

Le Président Martin accueille Philippe Grau, Président de cette société de sauvetage en mer bien connue de tous et lui remet une participation de l'ALPC<sup>2</sup> pour financer certains équipements de son personnel bénévole.

Il rappelle l'activité 2021 de la SNSM : 30 bénévoles ont effectué 66 sorties de sauvetage.

Bravo à eux et n'hésitez pas à les encourager par vos dons personnels.

#### **Questions Réponses :**

Arrivée à 18h37 de Mr le Maire Robert Crauste, Mr Jean-Romain Brunet, Directeur de la Régie, Mme Chantal Villanueva, adjointe au Maire.

#### **LA TAXE FONCIERE**

Question : La commune a intenté un pourvoi en cassation devant le Conseil d'État à la suite du jugement du Tribunal administratif de Nîmes du 22 novembre 2019 sur l'application de la taxe foncière aux postes d'amarrage. La décision de la juridiction suprême est-elle rendue ? Dans l'affirmative quelles en sont les conclusions ?

Nos avocats n'ont pas de nouvelles.

La lettre de la Régie du 23 septembre 2020 qui accompagne la facturation Marinas précise : « Dès lors le Conseil d'Administration de la Régie sur proposition de son Président, le Docteur Robert Crauste a décidé d'inscrire les conséquences de cette modification au budget de la Régie en 2021 et de **supprimer** l'article 5 des contrats marinas portant sur la facturation de la part de taxe foncière à compter de 2021. » Or en 2021, « supprimer » est devenu « suspendre ». Que faut-il en penser ?

Qu'attend la Régie pour mettre en œuvre les engagements de son Président ?

Rappelons que nous demandons le remboursement des sommes versées indûment par les 2240 propriétaires au titre de la taxe foncière depuis 2016.

*Jean-Romain Brunet* : le 12/04/2022, l'avocat de la Régie Me Renaud Francin a précisé que cette affaire serait examinée par le Conseil d'Etat le 20/04/2022 ; la décision sera prise sous un mois soit vers la fin du mois de mai.

*Robert Crauste* : Monsieur le Maire confirme la suppression de l'article 5 de nos contrats.

## **EOLIENNES EN MER**

**Question** : Des réunions se sont déroulées au Grau du Roi sur ce sujet avec les représentants des pêcheurs, les plaisanciers n'étaient pas conviés ! Où en est-on de ce projet qui a l'appui du Gouvernement ?

*Robert Crauste* : un débat public s'est tenu en juillet 2021. Il apparaît beaucoup de réserves sur l'implantation des éoliennes en mer au droit du Grau du Roi et de la Camargue gardoise. Il faut une concertation avec les pêcheurs, les plaisanciers et la Camargue gardoise (pour l'impact sur les oiseaux migrateurs).

*Bernard Martin* : c'est un nœud gordien : la défense de l'environnement par les collectivités territoriales est peu compatible avec les subventions attribuées aux communes.

*Robert Crauste* : les zones d'implantation sont éloignées donc pas de retombées sur les communes littorales.

Projection du principe de fonctionnement des éoliennes en mer qui comprend également une infrastructure terrestre.

*Bernard Martin* : en dehors des éoliennes en mer, des superstructures industrielles terrestres ne manqueront pas de dénaturer notre environnement.

## **BANC DE SABLE**

**Question** : Une préoccupation majeure pour tous nos adhérents ! On observe que la DREAL ne répond pas à nos courriers pour obtenir l'étude qu'elle a réalisée (dixit Mme HOLT lors de notre AG de 2021), que Mr le Maire déclare dans une revue : il y aura un chenal pour le Grau du Roi et un pour Port Camargue ! S'agit-il d'un vœu ou d'une réalité ?

Nous estimons que l'ensemble des clients de la Régie (Port Public, Marinas, Professionnels) doivent être informés de l'évolution de ce dossier. Qu'en est-il à ce jour ? Se préoccupe-t-on vraiment de ce danger ?

*Robert Crauste* : il faut arrêter l'ensablement de la Baie d'Aigues Mortes par une grande digue. Port Camargue a été protégé pendant 50 ans. Je vais vous donner l'étude de la DREAL. J'avoue une grande déception face à la modélisation : prélèvement de quantités importantes de sable qui sera dispersé.

*Cette étude est à compléter pour créer une grande digue à l'Est (aux environs du phare de l'Espiguette).*

*La SYMADREM a lancé une étude sur le transfert du trait de côte de Port St Louis du Rhône au Grau du Roi. Cette défense du trait de côte sous l'égide de Communauté de Communes via la SYMADREM.*

*En ce qui concerne l'utilisation du banc de sable qui est un site avec des activités : balisage revu, intervention de la Brigade nautique (vitesse limitée à 10nds).*

## **SITE DE DEPOT D'HYDROCARBURES ESPIQUETTE**

**Question** : Nous souhaitons par ailleurs être associés à la procédure de consultation publique sur le projet de plan particulier d'intervention (PPI) du dépôt d'hydrocarbures de l'Espiguette (21 mars/22 avril 2022) et être informés des conclusions de l'autorité préfectorale. Ce site, classé SEVESO, constitue un risque technologique majeur, à proximité immédiate de Port Camargue.

*Robert Crauste* : ce site, crée depuis 1945 par l'OTAN, stocke 100 000 m<sup>3</sup> de kérosène. La Préfète a établi un plan d'intervention, avec l'Association CLAP très mobilisée sur les questions environnementales, avec une grande préoccupation par rapport au trait de côte. Elle a mis en place un comité de suivi du site.

## **CHENAL SUD**

La circulation d'engins de plage y est pratiquée alors qu'elle est interdite et réprouvée dans le port ! Privilège accordé à la base nautique au fond du chenal ?

En ce qui concerne les bateaux, effectuer des contrôles afin de faire respecter la circulation à 3 nœuds.

On continue à détourner le Chenal sud de sa vocation initiale (circulation hydraulique du port) en projetant d'y installer 28 emplacements pour grands catamarans et un yacht club privé ! Nos redevances ne doivent pas financer un tel projet, elles doivent être affectées à l'entretien de nos fonds !

Le dragage du chenal sud, payé par la Régie, n'a eu qu'une finalité : curer et approfondir le chenal d'évacuation de l'étang de Salonique au droit du village YELLOH. Quel intérêt de rendre navigable un plan d'eau dont ce n'est pas la destination

*Robert Crauste* : rappelle l'importance de la circulation de l'eau dans le chenal sud, mais il existe une forte demande de particuliers propriétaires de catamarans. Il faut explorer plusieurs pistes pour optimiser les places de port.

*Bernard Martin* : demande également une consultation des propriétaires de marinas et pas seulement des professionnels.

*Jean-Romain Brunet* : pour optimiser le plan d'eau au niveau des pontons X et Y, environ 30 places seront disponibles pour de petits bateaux pendant la saison estivale.

*Robert Crauste* : le ponton dans le chenal sud permettra de fidéliser une clientèle au fort pouvoir d'achat. Les bateaux seront connectés au réseau d'eaux usées donc pas de rejet dans le chenal.

*Un appel à projet a été lancé pour 1.2 M d'investissement pour le ponton et le bâtiment flottant. Il y aura donc une montée en gamme. Livraison prévue au printemps 2023.*

*Bernard Martin : il y aura un yacht club qui n'existe pas sur port. Sur la rive nord, au niveau de l'Isle Catherine, il est envisagé de créer 50 à 100 places d'amarrage. N'y aura-t-il pas un problème de circulation des bateaux dans ce chenal sud ? Quel avenir pour la promenade (piétons et cyclistes) le long du chenal ? Le parking sera-t-il public ou privé ?*

*Robert Crauste : la création de ces postes d'amarrage visera plutôt de petits bateaux. La promenade restera agréable. Les catways seront espacés pour permettre la circulation.*

*Bernard Martin : demande à être associé aux discussions.*

*Intervention de Jacky Revel : rappelle que le projet initial de Yelloh village concernait 3 « optimists » et puis la situation est devenue anarchique.*

*Question d'un adhérent présent : Ce projet d'un ponton pour catamarans est-il déjà bien avancé ?*

*Robert Crauste : les décisions sont prises en Conseil d'administration de la Régie : plan de financement, subventions et planification.*

*Bernard Martin : Ce projet est-il pérenne ou provisoire ?*

## **MAISON DES SERVICES**

*Question : le projet de construction de la Maison des Services sur le secteur Carrefour 2000 aura pour conséquence la suppression d'un important et bel espace vert ainsi que l'aire de jeu pour les enfants. Nous le déplorons d'autant plus que les parcs, jardins et espaces publics végétalisés se réduisent comme peau de chagrin au fil des ans sur Port Camargue. Notre association souhaite être informée en détail sur cette opération.*

*Robert Crauste : à Carrefour 2000, création d'une maison des services qui regroupera une pharmacie, des cabinets de médecins, infirmiers et kinésithérapeutes et une étude notariale avec un parking supplémentaire.*

## **ESPACES VERTS / VOIRIE**

*Question : Qu'en est-il de la politique d'entretien et surtout du devenir des espaces verts de Port Camargue ?*

*Robert Crauste : nous souhaitons maintenir un poumon vert au niveau des tennis. Des palmiers seront plantés. Nous visons un objectif de zéro désherbant chimique au profit d'un désherbage thermique. Nous avons abandonné pelouses et douches de plage en raison de la consommation d'eau. Il y aura une continuité des pistes cyclables au niveau de la Caserne des sapeurs pompiers.*

## **CONSTRUCTION / URBANISME**

*Question : La réglementation du nouveau PLU n'est pas strictement respectée. De nouvelles extensions de marinas, parfois sauvages, parfois autorisées par la municipalité, défigurent et enlaidissent, jour après jour, Port Camargue. Quelles mesures comptez-vous prendre pour mettre un terme à ces constructions, véritables offenses à l'architecture « Balladur ». La municipalité dispose pourtant de pouvoirs spécifiques particulièrement coercitifs en matière d'urbanisme mais fait preuve d'une certaine frilosité, s'abritant trop souvent derrière l'autorité judiciaire. Nous avons notifié à Mr le Maire notre désaccord quant à sa réponse du 2/12/2021 sur les critères retenus par ses services pour la délivrance d'autorisations (alignement sur des aménagements similaires déjà réalisés entre autres).*

*Bernard Martin : nous ne sommes pas contre les agrandissements, mais dans le respect du PLU.*

*Robert Crauste : le commissaire enquêteur a bien noté les observations. Il y a des dérives à certains endroits où des travaux ont été réalisés sans l'accord des copropriétaires. Mais, il y a de belles réalisations comme la surélévation de marinas Avenue du Foudroyant.*

## **REGLEMENT DE POLICE DU PORT**

*Malgré la promesse du premier Adjoint lors de notre dernière AG et de nos demandes restées sans réponse, aucune réunion n'a été programmée pour revoir le règlement de police du port et l'adapter aux évolutions de la Société (pratique du paddle, canoë, natation, pêche) ?*

*Jean-Romain Brunet : la sécurité est une priorité, un radar pédagogique est placé au droit de la capitainerie. Dans le règlement actuel de police du port, l'utilisation des engins de plage est autorisée dans la bande des 300 mètres, mais le port n'est pas inclus. A l'automne, un groupe de travail doit procéder à la rédaction d'un nouveau règlement à laquelle l'ALPC<sup>2</sup> sera associée.*

*Bernard Martin : il faudrait un peu de souplesse dans les remarques et la verbalisation des usagers.*

*Jacky Revel : ces interdictions devraient également s'appliquer aux pratiquants de Yelloh village.*

*Une adhérente qui pratique le kayak recevra une réponse de Mr Brunet.*

Le Président Martin clôture l'Assemblée vers 20h et remercie nos invités, le public nombreux.

## **Conseil d'Administration du 7 mai 2022 :**

Le conseil d'administration de l'ALPC<sup>2</sup> s'est réuni le samedi 7 mai 2022 en présence de 15 administrateurs et a procédé à l'élection du Président.

Bernard Martin est renouvelé dans son mandat de Président de l'ALPC<sup>2</sup> à l'unanimité des 15 administrateurs présents.

Le Président a proposé les administrateurs suivants pour la composition de son bureau :

Vice président : Jean-Pierre Chérifcheikh

Conseiller du Président : Robert Folcher

Secrétaire générale : Françoise La Mesta

Secrétaire adjoint : Jean-Claude Goubert

Suppléante : Simone Gutmacher

Trésorier : Claude Marmorat

Le bureau a été entériné à l'unanimité par le Conseil d'administration.